



LA MARNE OUVRIERE

Organe officiel de l'Union des Syndicats CGT de la Marne - Rédaction/Administration -

15, bd de la Paix - 51058 REIMS Cedex - Tél. : 03.26.88.23.04 - Directrice de la Publication : Marilyn HOMON

N° 441 Octobre 2020 CPPAP 1221 S 06066 - Imprimé par nos soins - Prix 0,50 €

Retrouvez toutes les actualités sur le site de l'UD : www.udcgt51.fr

BESOIN D'UNE C.G.T PRÉSENTE

Édito...

Dans toutes nos écoles, en exerçant leur métier, les professeurs et l'ensemble des personnels font vivre les valeurs républicaines, la liberté, la laïcité, en leur donnant sens.

Mais encore une fois, le terrorisme islamiste a encore frappé en assassinant par décapitation un professeur qui avait en charge l'enseignement de nos enfants.

Chaque jour, par leur action les enseignantes et enseignants, personnels de l'éducation nationale contribuent à construire une République unie et fraternelle, diverse et respectueuse, éclairée et apte au débat démocratique.

Cette attaque frappe de plein cœur notre société.

Cet acte est commis au nom de l'islamisme intégriste. C'est bien cette idéologie et celles et ceux qui la portent qui doivent être combattues et personne d'autre.

Car évidemment, de tels actes apportent de l'eau au moulin des forces les plus réactionnaires, qui y trouvent une nouvelle justification de leurs discours autoritaires et de leurs politiques sécuritaires, de leurs appels à la discrimination envers les musulmans, les réfugiés, les immigrés. Cette haine peut à son tour conduire à des crimes et à des attentats à caractère raciste.

C'est plutôt par une politique ambitieuse d'éducation dans le cadre de l'École publique et laïque avec l'implication des mouvements d'éducation populaire complémentaire de l'enseignement public et des collectivités territoriales, pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République, par une politique de justice sociale que nous ferons reculer les périls obscurantistes et garantirons nos libertés.

Cet acte horrible a lieu dans un contexte difficile sur le plan sanitaire, social et économique.

La gestion de la crise sanitaire n'empêche aucunement le gouvernement de persévérer dans la droite ligne du démantèlement de nos acquis sociaux, comme la Sécurité Sociale par exemple.

Alors que la peur règne par rapport à cette pandémie, sur le risque de pertes d'emplois et sur le manque de perspectives, les salariés sont au travail dans des conditions difficiles. Nous avons donc l'obligation dans la période d'être présents pour ne pas laisser d'espace au capital qui lui aussi continue sa route dévastatrice pour le monde du travail.

Nous devons continuer d'être à l'offensive dans la Marne, n'ayant pas pu organiser notre congrès dans les délais prévus, nous organisons un Comité Général.

Ghislain BRIDE
Secrétaire à la vie syndicale

DÉPOSÉ LE 30 OCTOBRE 2020



Sommaire

- > **Page 1 :**
 - *Edito*

- > **Page 2 :**
 - *Hommage à Samuel PATY*
 - *Historique et exceptionnel (élections SDIS)*

- > **Page 3 :**
 - *Pour les oubliés (lettre d'un camarade du CCAS)*
 - *Comité Général du Lundi 23 novembre 2020*

- > **Page 4 :**
 - *Les 75 ans de la Sécurité Sociale*

HOMMAGE À SAMUEL PATY



Assassinat d'un enseignant des Yvelines :
entre horreur, tristesse et colère

La CGT Éduc'action tient, en tout premier lieu, à exprimer son soutien le plus profond aux proches de la victime mais aussi à ses collègues et à ses élèves.

La CGT Éduc'action soutient tous les rassemblements locaux en hommage à notre collègue.

Montreuil, le 17 octobre 2020

Pour la CGT Éduc'action, c'est toute notre profession qui est endeuillée mais qui restera combative parce que l'école doit rester le lieu du vivre ensemble, de l'émancipation et doit former des citoyen.nes libres et éclairé.es.

L'École ne pourra jamais, à elle seule, soigner les fractures d'une société minée par les inégalités sociales et les discriminations. Son rôle d'émancipation collective et individuelle ne pourra s'accomplir vraiment qu'en travaillant à une réelle et profonde transformation de la société sur les bases de la justice sociale et d'une véritable égalité.

Sur le terrain, les enseignant.es, dans leur quotidien doivent redoubler d'ingéniosité pour enseigner l'éducation civique, la science et conserver leur liberté pédagogique.

Une.e enseignant.e doit pouvoir, dans son enseignement, aborder tous les sujets du programme sans avoir peur pour sa vie ou celle de ses proches.

Pour l'heure, c'est le temps du recueillement et de la retenue qui prime. La CGT Éduc'action se tiendra aux côtés des collègues qui continueront d'accomplir leur mission avec dignité.

En images, la mobilisation à Reims et à Châlons où les militants de la CGT étaient nombreux pour témoigner leur attachement aux valeurs de tolérance, de respect de la liberté d'expression, du rejet de l'obscurantisme et des extrémismes de tout poil :



HISTORIQUE ET EXCEPTIONNEL

Historique et exceptionnel, ce sont les mots qui viennent immédiatement à l'esprit en regardant le taux de participation aux élections professionnelles de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de la Marne. C'est avec **90,65% de votes**, soit 291 sur 321 inscrits dans le collège des Sapeurs-Pompiers Professionnels non officier, que cette élection restera dans nos mémoires comme une véritable et indéniable expression démocratique. Ce taux de participation unique en France, devrait inciter nos collègues des autres SDIS à comprendre l'importance de donner un mandat sans appel à leurs élus.

Une fois de plus, les agents ont largement donné leur confiance à la CGT et **nous obtenons 2 sièges de titulaires et suppléants à la CATSIS**, et surtout le **siège titulaire et suppléant au Conseil d'Administration pour représenter tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels non officier**.

Nous remercions tous ceux qui nous ont donné leur confiance par le biais de ce scrutin, et vous pouvez être sûr que nous serons à la hauteur de vos attentes, aussi bien pour les Sapeurs Pompiers Professionnels de tous

grades que pour les Personnels Administratifs et Techniques.

Sont élus à la Commission Administrative et Technique des SIS de la Marne :

↳ Titulaire Mario SANTIN en suppléant Benjamin JESSON

↳ Titulaire Adrien FERLISI en suppléante Christel DELESALLE

Sont élus au Conseil d'Administration du SDIS de la Marne :

↳ Titulaire Mario SANTIN en suppléant Benjamin JESSON

HASTA LA VICTORIA SIEMPRE !

Mario SANTIN

POUR LES OUBLIÉS

Agents des collectivités, membres élus du personnel

Nous exerçons nos métiers dans des établissements où la vie vouvoie la mort et où la mort tutoie la vie.

Une façon de dire que la mort est omniprésente dans notre quotidien. C'est une vocation il en va de soi. Cependant ce don de soi nécessite une attention toute particulière. Car nous avons la lourde responsabilité d'accompagner, d'accueillir, de venir en aide à nos concitoyens, les plus dépendants, malades, vulnérables, précaires et fragiles de notre société. En attendant la misère sociale, elle, gagne du terrain chaque jour. Personnes âgées, enfants, sans revenus, sans domicile fixe et la liste s'allonge au fur et à mesure que la précarité avance comme le désert sur l'Erythrée. Nos élus n'ont jamais su, n'ont jamais pu, où tout simplement n'ont jamais voulu la freiner, la stopper ou encore mieux l'éradiquer. Bien au contraire, ils l'ont alimentée, renforcée, fortifiée par refus de la voir comme n'étant pas une priorité à leurs yeux. Nos yeux quant à eux ont déversés beaucoup de larmes, tous nos cris d'alerte, nos SOS sont restés comme lettre morte, jonchant le sol comme des feuilles en automne.

En attendant, la maltraitance latente, insidieuse et sournoise s'est invitée dans notre quotidien sous mille et un regards certes compatissants mais détournés. Il est plus aisé de faire semblant de ne pas voir, il est vrai dans ce cas, la voie des morts nous reconfortera plus tard.

Aujourd'hui cette maltraitance quotidienne nos responsables lui ont donné un nom : Maltraitance institutionnelle, la nomment-ils. Moyens de se disculper, de

se dédouaner de leurs responsabilités et de la notre par ce fait. Endormir dans le même temps, tous ces agents dévoués à leurs missions corps et âme, mais en vain. Aujourd'hui les agents sont en grande souffrance, en profond désarroi, démotivés, malades, épuisés par tant d'années de labeurs. Les conditions de travail n'ont eu de cesse de décroître, de se dégrader, faute de moyens financiers, humains, accordés par les plus hautes autorités, jusqu'à devenir un travail d'aliéné, un travail dit à la chaîne. Une aberration quant on parle de prendre en charge des êtres humains. Quant nous parlons humanité, bienveillance, bien traitance on nous répond : coût, rendement, rentabilité, voire profits et maltraitance institutionnelle pour mieux qu'elle soit tolérée.

C'est intolérable !!!!!!!

Le temps est venu d'agir. Pour y parvenir il va nous falloir des heures de travail syndical de façon régulière et en nombres suffisantes afin d'effectuer nos missions, nos mandats dans des conditions optimales apportant des réponses rapides, efficaces, adaptées, appropriées à l'ampleur de l'enjeu, du défi qu'il nous faut relever et cela dès maintenant pour répondre à tous ces agents dont le travail est reconnu de tous comme très pénible et aux usagers à qui nous devons notre dévouement, notre honneur. Tous ensemble relevons ce défi et ainsi portons nous une fois n'est pas coutume garant des fondements de notre République qui sont la Liberté, l'Egalité et la Fraternité brillante comme une larme.

Dimitri, camarade du CCAS de Châlons

COMITÉ GÉNÉRAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

La commission exécutive de l'Union Départementale a décidé de convoquer un Comité Général.

En effet notre congrès prévu initialement en Mars puis en Novembre a dû être reporté compte tenu de la crise sanitaire.

Nous avons considéré qu'il était utile et indispensable que les syndicats puissent débattre de l'actualité et procéder à l'élection de membres supplémentaires à la Commission Exécutive proposés initialement pour le Congrès afin d'être efficaces et utiles pour les syndicats Marnais.

Conformément à nos statuts sont convoqués 1 membre par Syndicat, les Secrétaires Généraux des UL, la CE et CFC de l'UD.

Cette crise sanitaire ne doit pas entacher nos règles démocratiques, inscrivez-vous.

Sabine DUMENIL

LA SÉCURITÉ SOCIALE A 75 ANS !

L'ordonnance du 4 octobre 1945, suite à l'intervention d'Ambroise CROIZAT, Ministre député communiste, a permis la création de la Sécurité Sociale basée sur un système de solidarité.

Dès 1946, le patronat et ses représentants s'attaquaient au concept et au système de financement.

Malgré de lourdes batailles même si nous avons réussi à garder un système solidaire, en 2019 nous avons bien vu qu'était dans le viseur de notre gouvernement notre système de retraite.

Nous sommes en 2020 et quand bien même la question du plein emploi est plus que jamais posée, le financement de la sécurité sociale à un niveau permettant toujours cette protection reste possible. Les caisses étaient réellement vides en 1945, cela était lié à la guerre, pourtant un système basé sur des cotisations patronales et salariales était possible.

Aujourd'hui, comment pourrait-on croire alors qu'on distribue des dividendes dans les groupes, alors qu'on trouve des milliards pour faire tourner l'économie ?

La crise pandémique est un aléa de la vie certes grave mais gardons en mémoire que grâce à la sécurité sociale, il a été et est encore possible dans notre pays de se soigner sans l'angoisse de la facture d'hospitalisation contrairement à d'autres pays.

Soyons lucides : sans opposition, face au capital nous risquons la fin de cette protection.

Doucement mais sûrement, le Capital avance avec la complicité du gouvernement.

Le Plan de Financement de la Sécurité Sociale prévu pour 2021 en est la preuve. Malheureusement, il s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années, basées sur une baisse de cotisations patronales (recettes) qui conduit à la catastrophe. Pour ce plan il est prévu une économie de 4 milliards d'euros, ce qui veut dire des nouveaux reculs y compris en matière d'offre de soins.

Exemple :

→ Faire payer le recours aux urgences s'il n'y a pas d'hospitalisation, alors qu'il y a une réelle déficience de la permanence des soins.

→ La création d'une 5^{ème} branche « droit à l'autonomie » qui consiste à séparer ce qui relève de la santé de ce qui relève du handicap, alors que ceux-ci sont inséparables.

Alors si cette crise est inédite, elle suppose un plan de rupture à l'opposé des orientations du plan de financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2021 et les années à venir.



La construction d'une Sécurité Sociale du XXI^e siècle dans la continuité des principes de solidarité est possible.

Pour gagner cette bataille, nous avons besoin d'un engagement !

La Sécurité Sociale, c'est vital ! Protégeons la .